

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

L'assemblée générale de l'AETA est fixée au 3 juin 2023.
Sa tenue reste liée à la situation sanitaire du moment.
Les élections auront lieu en se référant au vade-mecum des votes paru dans le N° 144

• Vote des sections militaires et civiles

Les procès-verbaux de votes des sections doivent parvenir au bureau au plus tard un mois avant la date de l'AG afin de permettre la vérification de leur conformité.

Chaque envoi devra comporter le procès-verbal de vote (signé du président du bureau et des scrutateurs) sous enveloppe double ainsi que la liste nominative, le numéro d'adhérent et la signature de chaque votant, cette liste faisant office de procuration pour le représentant de la section.

• Vote par correspondance postale

L'adhérent place son bulletin ou son pouvoir dans une enveloppe sans signe apparent et la glisse dans une autre enveloppe. Cette dernière devra être renseignée et dûment affranchie avant envoi à l'adresse de l'AETA et devra parvenir au secrétariat une semaine avant l'AG

AETA Secrétariat général
EETAEE 722
Route de Bordeaux
17136 SAINTES-Air

• Vote par correspondance électronique

Prochainement mis en service sur www.arpete.com

il sera possible de voter pendant trois semaines, il sera clôturé une semaine avant l'AG.

Dans le cas de doublon, vote par correspondance postale et vote par correspondance électronique, le vote par correspondance postale sera nul

cinq postes sont à pourvoir

RAPPEL CONSIGNES DE VOTE

Pour voter : Cochez d'une croix indélébile **au maximum 5 cases** à gauche des noms des candidats que vous désirez voir siéger au conseil d'administration de l'AETA.

Le vote doit être secret. Tout bulletin portant une marque autre que les croix destinées à désigner les candidats retenus sera purement et simplement annulé.

POUVOIR

Je soussigné : _____

Adhérent n° : _____

ne pouvant me rendre à l'assemblée générale 2023 de l'AETA,

donne pouvoir à :

M.ou Mme : _____

Adhérent n° : _____

pour tous les votes qu'imposeront les décisions à prendre au cours de l'assemblée générale 2023 et pour le renouvellement du quart sortant du conseil d'administration.

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

BULLETIN DE VOTE PAR COURRIER

Ce bulletin de vote est plus particulièrement destiné aux adhérents géographiquement isolés, à jour de leur cotisation 2023, qui veulent exprimer leur suffrage pour le renouvellement du quart sortant du conseil d'administration.

Après contrôle, il sera déposé dans l'urne mise à disposition à l'entrée de la salle où se tiendra l'assemblée générale par l'adhérent lui-même, par le porteur du "POUVOIR" ou par le secrétaire général dans le cas d'un vote par correspondance.

<input type="checkbox"/>	Stanislas BRUN	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre HAVIEZ
<input type="checkbox"/>	Laurent CRUZ-MERMY	<input type="checkbox"/>	Patrick KÉRAUDREN
<input type="checkbox"/>	Benoît DUFOUR	<input type="checkbox"/>	Jean-Yves LE GUELVOUIT
<input type="checkbox"/>	Julie FAVRIOU	<input type="checkbox"/>	Alexandre PELHATRE
<input type="checkbox"/>	Christian GIBELOT		

Pour voter : Cochez d'une croix indélébile les cases à gauche des **5 noms** des candidats que vous désirez voir siéger au conseil d'administration de l'AETA.

Le vote doit être secret. Tout bulletin portant une marque autre que les croix destinées à désigner les candidats retenus sera purement et simplement annulé.

**DÉLAIS D'ENVOI AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
LE 27 MAI 2023**